



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE – ARRONDISSEMENT DE TOURS
Mairie de NEUILLÉ-PONT-PIERRE
RÉUNION DU 12 JUIN 2018

Date de convocation du
Conseil Municipal :
5 juin 2018

❖ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL (15 Mai 2018)**

Le Procès-verbal de la réunion du 15 Mai 2018 est adopté, à l'unanimité.

❖ **N°2018_043 REVALORISATION TARIFS MARPA AU 1^{er} JUILLET 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, 2 ABSTENTIONS,
17 POUR :

DECIDE la nouvelle tarification à compter du 1^{er} juillet 2018, selon le tableau
ci-dessous.

LOYERS : AU 01/07/2018

IRL (Indice de Référence de Loyers) 4^{ème} trimestre 2017 : **+1,05%**

Type	LOYERS	
	Tarifs Juillet 2016	Tarifs Juillet 2018
T1 prime bis	456,08	460,87
T1 prime	522,24	527,72
T1 bis 1 pers	554,00	559,82
T1 bis 2 pers	554,00	559,82
T2 1 pers	585,31	591,45
T2 2 pers	585,31	591,45

CHARGES ET REPAS : AUGMENTATION DES TARIFS AVEC APPLICATION AU 01/07/2018

Type	Tarifs Juillet 2017	Tarifs Juillet 2018
CHARGES		
T1 prime bis	552,17	563,21
T1 prime	552,17	563,21
T1 bis 1 pers	552,17	563,21
T1 bis 2 pers	844,15	861,03
T2 1 pers	614,79	627,08
T2 2 pers	903,98	922,06
REPAS		
Petit déjeuner	2,12	2,16
Déjeuner	7,14	7,28
Dîner	4,48	4,57
Déjeuner invité	9,43	9,62
Dîner invité	4,48	4,57

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE la nouvelle tarification ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2018 :

- **Repas annuel de nouvelle année avec spectacle, Repas hors résidents : 12 €**
- **Accueil temporaire : 62 € par jour**
- **Prestation d'aide à la personne : 19 € l'heure**
- **Lingerie : 15 € par machine individualisée de 5kg.**

❖ **N°2018_044 CREATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE

- la **SUPPRESSION**, à compter du 15/06/2018, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Territorial principal 2^{ème} classe,
- la **CREATION**, à compter du 15/06/2018, d'un emploi permanent à temps complet **d'Adjoint Administratif Territorial principal 1^{ère} classe**,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget 2018 au chapitre 012.

❖ **N°2018_045 FINANCEMENT PAR LE SIEIL D'EFFACEMENT DE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

Prestations d'étude et de travaux	Montant HT
Effacement du réseau d'éclairage public	27 190,00€
Total HT	27 190,00€
Total TTC	32 628,00€
Quote-part prise en charge par le SIEIL 60%	16 314,00€ HT
Montant restant à la charge de la commune en € HT	10 876,00€

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public sur l'Avenue du Général de Gaulle
- **S'ENGAGE** à payer la part communale des travaux au coût réel des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les conventions et actes nécessaires à cette décision et tous documents y afférents,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette décision,
- **INSCRIT** les crédits budgétaires nécessaires et les recettes correspondantes au budget communal.

❖ **N°2018_046 FINANCEMENT PAR LE SIEIL D'EFFACEMENT DE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE RD 938 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

Prestations d'étude et de travaux	Montant HT
Remplacement du matériel d'éclairage public	11 166,50€
Quote-part prise en charge par le SIEIL 60%	6 699,90€ HT
Montant restant à la charge de la commune en € HT	4 446,60€
Extension du réseau d'éclairage public	16 876,13€
Quote-part prise en charge par le SIEIL 40%	6 750,45€ HT
Montant restant à la charge de la commune en € HT	10 125,68€
Montant TOTAL restant à la charge de la commune en € HT	14 572,28€
Pour information, montant global de l'opération en TTC	33 651,15€ TTC

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public sur le futur giratoire de l'Avenue du Général de Gaulle, RD938
- **S'ENGAGE** à payer la part communale des travaux au coût réel des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les conventions et actes nécessaires à cette décision et tous documents y afférents,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette décision,
- **INSCRIT** les crédits budgétaires nécessaires et les recettes correspondantes au budget communal.

❖ **N°2018_047 FINANCEMENT PAR LE SIEIL D'EFFACEMENT DE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE RD 938 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

Prestations d'étude et de travaux	Montant HT
Etudes et Travaux de dissimulation du réseau d'énergie électrique	91 977,91€ TTC
Quote-part prise en charge par le SIEIL 90%	84 313,08€ TTC
Montant restant à la charge de la commune en € HT	7 664,83€ HT
Etudes et Travaux de dissimulation du réseau d'éclairage public	18 848,30€ TTC
Quote-part prise en charge par le SIEIL 90%	12 565,53€ TTC
Montant restant à la charge de la commune en € HT	6 282,77€ HT
Travaux de dissimulation du réseau de télécommunication	46 737,18€ TTC
Frais liés à l'opération	3 511,16€ HT
Montant restant à la charge de la commune en € HT	50 248,34€ HT
Fonds de concours du SIEIL	6 074,83€

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les travaux d'effacement des réseaux électriques et d'éclairage public Rue des Fosses blanches
- **S'ENGAGE** à payer la part communale des travaux au coût réel des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention d'organisation de la maîtrise d'œuvre et tous documents y afférents,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette décision,
- **INSCRIT** les crédits budgétaires nécessaires et les recettes correspondantes au budget communal.
- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication Rue des Fosses blanches
- **DECIDE** de transférer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication au SIEIL pour la durée des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les conventions et actes nécessaires à cette décision et tous documents y afférents,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette décision,
- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication au coût réel
- **ACCEPTE** la participation du SIEIL par des fonds de concours
- **INSCRIT** les crédits budgétaires nécessaires et les recettes correspondantes au budget communal.

❖ **N°2018_048 NOUVELLE DENOMINATION DE L'AVENUE DE BOULNAY SUR LA ZONE DE POLAXIS**

Monsieur Le Maire expose :

Suite à la délibération du conseil communautaire du 30 Novembre 2015 nommant les rues de la zone POLAXIS : Avenue de Boulnay et Avenue des Vallées, les élus communautaires souhaitent changer le nom de l'avenue de BOULNAY et proposent L'Avenue du CLOT ou l'Avenue du CLOT DE POLAXIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité, par 1 ABSTENTION, 18 CONTRE :

- **REFUSE** le changement de nom de cette avenue
- **MAINTIEN** le nom de AVENUE DE BOULNAY.

❖ **N°2018_049 DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLE F1554**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- **de RENONCER** au droit de préemption urbain de la parcelle F1554 (Carcourt) pour 1037m² à un prix de 50 000,00€.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

❖ **N°2018_050 DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLES H1143 H102**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **de RENONCER** au droit de préemption urbain les parcelles H1143 (21 Avenue du Général de Gaulle) pour 229m² et H102 (Le bourg) pour 152m² à un prix de 390 000,00€.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du 12 Janvier 2016 :

Etat des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations de l'article 2122-22 du CGCT accordées par délibération du 12 janvier 2016 :

Concessions

- **2018 – 008Dec** : concession N°167-2018-007 du 27/04/2018, au titre d'une concession nouvelle tombe N°59 carré 3. La concession est accordée moyennant la somme totale de 350,00€.
- **2018 – 009Dec** : concession N°167-2018-008 du 27/04/2018, au titre d'une concession nouvelle tombe N°60 carré 3. La concession est accordée moyennant la somme totale de 350,00€.

❖ **INFORMATIONS DIVERSES**

- Commission ADT : Rencontre des concessionnaires dans le cadre des travaux de VRD du futur gymnase communautaire. Ouverture de la consultation auprès des entreprises ; dépôt des plis pour le 20 juin à 12h00. Début des travaux prévu mi-septembre 2018.
- Soirée de fin d'année Ecole Ste Jeanne d'Arc : le 22 juin à 17h
- Lauréat médaillé d'argent aux Championnats de France de Poney Games Chp de France Club Elite : Elouan MAZURIER
- Lauréate au concours de dictée 2018 : Sophie PESTANA-DEROUBAIX
- 25 ans des établissements Bougeard le 16/06 à la Chartre/le Loir
- Congrès Départemental des Sapeurs Pompiers d'Indre-et-Loire à Neuillé-Pont-Pierre le 23/06/2018
- Retrait des dossiers ALSH pour les vacances d'été jusqu'au 23/06.

❖ **DETERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le Lundi 9 Juillet 2018 à 20h00.